

-----  
Décret N° 2004-232 du 18 MARS 2004  
portant nomination de Monsieur  
**MABEA Leutoua Hubert**, en qualité de  
Directeur des Affaires Administratives  
et Financières.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Sur rapport du Ministre des Sports et Loisirs

- Vu la Constitution
- Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tels que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n° 2003-65 du 13 mars 2003 portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié par les décrets 2003-346 du 12 septembre 2003 et n° 2003-349 du 15 septembre 2003 ;
- Vu le décret n° 2003-102 du 24 avril 2003 portant attributions des membres du Gouvernement de Réconciliation Nationale tel que modifié par le décret n° 2003-398 du 24 octobre 2003 ;
- Vu le décret n° 2001-154 du 15 mars 2001 portant organisation du Ministère des Sports et Loisirs ;
- Vu les nécessités de services ;

**LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU**

**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : est nommé Directeur des Affaires Administratives et Financières, Monsieur **MABEA Leutoua Hubert** (Mle 213.796-X), Administrateur des Services Financiers, catégorie A, grade A4 ;

**Article 2** : L'intéressé percevra les indemnités rattachées à sa fonction.

**Article 3** : le Ministre des Sports et Loisirs, le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Fait à Abidjan, le 18 MARS 2004



F. TYEOULOU-DYELA

Laurent GBAGBO